Décision 06-D-15 du 14 juin 2006

relative à des pratiques mises en œuvre dans le secteur de la pose et de l'entretien des voies de chemin de fer

Posted on: 22 juin 2006 | Secteur(s):



Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la

saisine

Ministre de l'Economie, des Finances et de

l'Industrie

Dispositif(s)

Décision mixte

Pratique établie

Pratique non établie

Sanction pécuniaire

Entreprise(s)

concernée(s)

DG Entreprise, TSO, Amec Spie Rail, Vossloh

Infrastructure Services, Angelo Meccoli & Cie, STPV, Entreprise Lamblin, R.Vecchietti,

Européenne de Travaux Ferroviaires (ETF)

Lire

le texte intégral de la décision 123.51 Ko